

## Les horaires

<u>Jours</u>	<u>Horaires</u>	<u>Lieu</u>	<u>Séance</u>
Lundi	17h00 - 19h00	L'hiver => Salle Gaston LAVERRIERE L'été => Au terrain route du Maroc à Prevessin.	Chasseurs
	----- 20h00 - 22h30		----- Entraînement libre
Mercredi	18h30 - 20h00	L'hiver => Salle Gaston LAVERRIERE L'été => Au terrain route du Maroc à Prevessin.  <i>Priorité aux débutants</i>	Cours enfants débutants et 1ère année
			----- Jeunes compétiteurs
Vendredi	18h30 - 19h45	L'hiver => Salle Gaston LAVERRIERE L'été => Au terrain route du Maroc à Préveessin.	Enfants débutants + Adultes débutants
	----- 19h45 - 21h00		----- Cours jeunes et adultes compétiteurs classique et compound
	----- 21h00 - 22h00		----- Entraînement libre à 18 mètres
	----- 22h00 - 22h15		----- Démontage et rangement du matériel

Au mois de mai, en fonction des conditions climatiques, les entraînements se déroulent à l'extérieur dès 18h15 sur le terrain de l'Arc Club Gessien.

En cas de mauvais temps, nous disposons de la salle jusqu'à fin mai. L'accès au terrain, situé route du Maroc, est libre d'avril à septembre pour les licenciés.

**En dehors des cours, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte qui reste sur place.**  
**Le règlement intérieur doit être lu et signé.**

**Les cours sont assurés par :**

Mme CORDEAU Géraldine ( Brevet d'état I)

Mr PERRIER Jacques ( entraîneur I )

Mr JOFFE Stéphane ( entraîneur I)

Mr NIQUET Edmond ( animateur )



# SAISON 2010-2011

Comment nous contacter :

Par e-mail : [acprevevessin@acprevevessin.com](mailto:acprevevessin@acprevevessin.com)

Par téléphone : Cécile JOFFE 04.50.48.37.30 ou Raymond CORDEAU 04.50.40.62.55

Et n'hésitez pas à aller sur notre site internet : [www.arcclubprevevessin.com](http://www.arcclubprevevessin.com)

## Présentation du club :

L'Arc Club Gessien est né en 1973. Pour la saison 2009/2010, le club a compté jusqu'à 101 membres et est l'un des clubs les plus actifs du département.

## Nous disposons :

Pour la période d'été un terrain d'entraînement extérieur permanent et mis à disposition des licenciés, sachant que les membres mineurs doivent être accompagné d'une personne majeure en dehors des heures de cours.



Pour la période d'hiver, nous avons 9h de créneaux horaires dans la Salle Gaston LAVERRIERE.

Le club dispose d'un animateur, de 3 entraîneurs tous diplômés, 6 heures par semaine.

## Actions du club :

Au mois de novembre, le club organise un concours salle. Pour l'année 2010, il aura lieu le les 6 et 7 novembre 2010, et au mois de mai nous organisons un concours extérieur. Nous n'avons pas encore la date, mais nous vous la communiquerons dès qu'elle sera fixée.



Pour les jeunes, qui n'ont jamais fait de compétitions, des concours spécial jeunes leur sera proposé dès que les entraîneurs les trouveront prêts. Les compétiteurs, recevront par e-mail les invitations de toutes les compétitions.

De plus au mois de Février et de Juin nous organisons des concours interne au club ouvert à la famille du licencié.



## Vie du club :

L'Arc Club Gessien possède un équipement très complet et d'une grande qualité pour vous permettre de pratiquer ce sport dans les meilleures conditions.

L'Arc Club Gessien est une association à but non lucratif, de ce fait la participation active de chacun de nos membres est importante. Votre inscription vous engage à participer à la vie du Club avec notamment la préparation des manifestations organisées par celui-ci, ainsi qu'à l'entretien des équipements qui le compose.

**Alors n'hésitez pas à vous investir !**



## Les tarifs :

**Age minimum : 9 ans révolus avant fin décembre 2010.**

Découverte au 1er mars	20 €	Uniquement du 1er Mars au 31 Août de la même année <b>Il n'y a pas de condition d'âge</b>
Adultes	<b>A = 38 €</b> <b>L = 30 €</b> <b>E = 25€</b>	Nouvelle licences mise en place à la rentrée 2010. <b>A = Pratique en compétition : Délivrée aux adultes qui feront au moins une compétition au cours de la saison sportive.</b> <b>L = Pratique en club : Délivrée aux adultes qui pratiquent le tir à l'arc en loisir dans leur club.</b> <b>E = Pas de pratique : Délivrée aux adultes qui ne pratiquent pas ou plus le tir à l'arc, mais qui restent actifs de part leur engagement.</b>
<b>Cotisation Région et Département ----&gt;</b>	<b>+ 20,50 €</b>	<b>Avant le 01.01.1952 --&gt; SUPER VETERAN</b> <b>Entre le 01.01.1952 et le 31.12.1961 --&gt; VETERAN</b> <b>Entre le 01.01.1962 et le 31.12.1990 --&gt; SENIOR</b>
Adulte handisport	18 €	Conventionnement Handisport. <b>Pas de condition d'âge.</b>
Jeunes (né entre 01.1991 et 12.2000)	36,50 €	<b>Entre le 01.01.1991 et le 31.12.1993 --&gt; JUNIOR</b> <b>Entre le 01.01.1994 et le 31.12.1996 --&gt; CADET</b> <b>Entre le 01.01.1997 et le 31.12.1998 --&gt; MINIME</b> <b>Entre le 01.01.1999 et le 31.12.2000 --&gt; BENJAMIN</b>
Poussins (né après 12.2000)	24,50 €	Après le 01.01.2001
Frais de mise à disposition de matériel	35 €	
Adhésion pour la 1 <sup>ère</sup> année	18€/25€	
Caution prêt d'arc	150 €	
Revue	27 €	
Cotisation club adulte	125 €	
Cotisation club jeune	93 €	

Le changement sera pris en compte sur l'Extranet Fédéral sans envoi d'une nouvelle licence.

**IL EXISTE EGALEMENT DES POSSIBILITES DE CHANGEMENT DE LICENCES EN COURS DE SAISON:**  
 De la licence E vers la licence L,  
 De la licence L vers la licence A  
 De la licence E vers la licence A.

Le montant de la licence et de la cotisation est annuel et couvre la période du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour la deuxième personne, la cotisation sera réduite de 50 € pour un adulte et de 30 € pour un enfant.

Une adhésion de 25 € pour les adultes et de 18 € pour les jeunes est demandée aux nouveaux membres.

Un arc peut être mis à la disposition des nouveaux archers. Un **dépôt de garantie de 150 € est demandé et 120 €** seront remboursés lors du retour du matériel en fin d'année.

Les archers désirant conserver l'arc de prêt plus d'un an devront s'acquitter de **35 €**

Les archers sont responsables de l'entretien de l'arc qui leur est confié. Cela implique que l'archer doit maintenir son arc en état et qu'il est à sa charge de remplacer tranchefil, branches et viseur endommagé.

Chaque archer doit **acheter ses flèches**, ainsi que **ses protections** (protège bras, palettes,...). Un kit complet vous est proposé chez Dolphin Shop à FERNEY VOLTAIRE.